GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *LYON*

Folio : 128/138

Date : 23/06/2008

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2008/013624**
n°de gestion : **1970B00079**
n°SIREN : **970 500 799 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 20/06/2008 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ABC DEME-FRANCE société par actions simplifiée

132 avenue Paul Santy 69008 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

décision de l'associé unique (2 exemplaires)
procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société
Sté pluripersonnelle devient unipersonnelle

ABC DEME-FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 100 380 euros
Siège social : 132, Avenue Paul Santy
69008 LYON

970 500 799 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 27 MARS 2008

L'an deux mille huit

et le vingt sept mars, à quinze heures trente,

La Société ABC DEVELOPPEMENT, Société par Actions Simplifiée, au capital de 37 050 euros ayant son siège social à 132/134 avenue Paul Santy 69008 LYON immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 432 735 637 RCS LYON,

Représentée par la société JPM MANAGEMENT, Président, elle-même représentée par son gérant Monsieur Jean-Pierre ISOARD, préside la séance en qualité d'associé unique.

Propriétaire de la totalité des 420 parts composant le capital social de la Société ABC DEMEFRANCE,

Associée unique de ladite société,

Monsieur Jean-Marc MAITRE assiste également à la réunion en tant que Président non associé.

- Monsieur PONCHON Christian,

Commissaire aux comptes, est également présent.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 420 actions sur les 420 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la moitié des actions ayant droit de vote, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions proposées.

JPI SG EJ

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président ;
- Démission du Directeur Général ;
- Nomination d'un nouveau Président ;
- Nomination de nouveau Directeur Général ;
- Nomination de nouveau Directeur Général Délégué ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Jean-Marc MAITRE, en qualité de Président, et de Monsieur Gérard JIMBERT, en qualité de Directeur Général à compter de ce jour.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide de nommer comme Président pour une durée illimitée à compter de ce jour :

La société MAJE Société à responsabilité au capital de 7 500 euros, ayant son siège social 6, rue de l'Epaillette 38370 LES ROCHES DE CONDRIEU, immatriculée au RCS de VIENNE sous le numéro 497 616 789, représentée par Monsieur Emmanuel JURDIT, Gérant.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer comme Directeurs Généraux pour une durée illimitée à compter de ce jour :

- La société JPM MANAGEMENT Société à responsabilité au capital de 7 500 euros, ayant son siège social 16, Chemin des Mûriers 69740 GENAS, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 492 487 665, représentée par Monsieur Jean-Pierre ISOARD et Monsieur Marc NAVARRO, Co-Gérants.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer comme Directeur Général Délégué pour une durée illimitée à compter de ce jour :

- La société GS GROUP Société à responsabilité au capital de 7 500 euros, ayant son siège social 48, Quai Pierre Scize 69009 LYON, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 501 849 962, représentée par Monsieur Sébastien GUICHARD, Gérant.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

ET SG SPi

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

